

Recueil des actes administratifs à caractères réglementaires

3^{ème} trimestre 2014 (Juillet, août, septembre)

Arrêtés

Avril 2014 (reliquat)

105. autorisation pour la manifestation cycliste le 1^{er} juin 2014.

Juillet 2014

- 174.** Du 4 au 11 juillet 2014 inclus, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise TP GOULARD est autorisée à intervenir sur trottoir et chaussée, 432 rue de la Haie de Chasse.
- 175.** Autorise la mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payés à la Sté PARQUETERIE DE LA LYS.
- 176.** Autorise la mainlevée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payés à l'entreprise REUX PEINTURE.
- 177.** Le permis de construire n° PC 077 285 12 0005/M01, est **ACCORDE**.
- 178.** Du 7 au 18 juillet 2014 inclus, la Sté NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le domaine public, allée de la Gare.
- 179.** Du 7 au 18 juillet 2014 inclus, la Sté NORMANDIE RÉSEAUX est autorisée à occuper le trottoir, rue Évariste Galois.
- 180.** Du 4 au 11 juillet 2014 inclus, en fonction de l'avancement du chantier, la Sté TERCA est autorisée à intervenir sur le domaine public, près du pont rue des Lacs.
- 181.** Du 14 au 25 juillet 2014 inclus, la Sté TERCA est autorisée à occuper le trottoir et la demi-chaussée, 200 rue Chapu.
- 182.** Le projet n° DP 077 285 14 0022 est **REFUSE**.
- 183.** Le permis de construire n° PC 077 285 14 0005, est **ACCORDE**.
- 184.** Le dimanche 31 août 2014, a lieu la « Course pédestre : l'EIGN en course ».
- 185.** Du 7 juillet au 1^{er} août 2014, « Le Mée plage » se tiendra dans l'enceinte du parc de Meckenheim.
- 186.** Sonorisation du domaine public concernant le parc de Meckenheim.
- 187.** /
- 188.** À partir du 15 juillet 2014 et ce, pendant toute la durée des travaux, l'entreprise BRAGA CONSTROI, est autorisée à installer un appareil de levage, à l'angle de l'avenue de la Résistance et de la rue des lacs.
- 189.** Du 15 au 18 juillet 2014 inclus, la Sté EUROVIA est autorisée à occuper le domaine public, 85 avenue des Régals.
- 190.** Du 15 au 16 juillet 2014 inclus, la Sté EUROVIA est autorisée à occuper les trois premières places de stationnement face au n° 335 rue du Bois Guyot.
- 191.** Du 16 juillet au 1^{er} août 2014 inclus, la Sté VEOLIA-EAU, est autorisée à intervenir sur le domaine public à proximité de la piscine avenue M. Dauvergne.
- 192.** Du 15 au 18 juillet 2014 inclus, la Sté CJL canalisations est autorisée à intervenir sur le domaine public avenue des Charmettes.
- 193.** Du 21 juillet au 8 août inclus, la circulation sera interdite : - sur le giratoire des avenues de la Libération et M. Dauvergne, -sur l'avenue M. Dauvergne entre les avenues du Vercors et de la Libération.
- 194.** Du 28 juillet au 1^{er} août 2014 inclus, en fonction de l'avancement du chantier, l'entreprise TP Goulard est autorisée à intervenir sur chaussée, dans l'angle de la rue de la Haie de Chasse et du bois Guyot.
- 195.** Du 22 juillet au 8 août 2014 inclus, le stationnement sera interdit et réservé aux bus sur le parking d'intérêt général face au gymnase Rousselle.
- 196.** Le projet n° DP 077 285 14 0021 est **REFUSE**.
- 197.** Du 24 juillet au 8 août 2014 inclus, en fonction de l'avancement du chantier, la société SOBECA est autorisée à intervenir sur trottoir et chaussée rues des Lacs et de la Résistance.
- 198.** Du 25 au 28 août 2014 inclus, la sté Carrere Holding est autorisée à occuper le domaine public sur le parking du MAS.
- 199.** Le 25 juillet, la circulation sera interdite route de Boissise.

200. Du 24 juillet au 4 août 2014 inclus, la sté Veolia eau est autorisée à intervenir sur demi-chaussée rue de la Lyve.
201. Une place de stationnement de durée limitée, dite « zone bleue », sera instituée devant le 369 avenue Bir Hakeim.
202. Du 25 juillet au 1^{er} août 2014, la sté Eiffage est autorisée à intervenir sur les 2 places de stationnement rue René André.
203. Du 28 juillet au 14 août 2014 inclus, la circulation sera interdite sur la voie douce longeant l'avenue de l'Europe.
204. Du 28 juillet au 14 août 2014 inclus, l'entreprise Sirom est autorisée à intervenir sur la totalité du domaine public communal.
205. Du 28 juillet au 14 août 2014 inclus, l'entreprise COPRED est autorisée à occuper le domaine public avenue M. Dauvergne.
206. Autorise la main levée de la retenue de garantie prélevée sur les montants payés à l'entreprise RMH.
207. /
208. Le projet **DP 077 285 14 0025**, objet de la déclaration préalable est **ACCEPTÉ**.
209. Une zone de stationnement de durée limitée, dite « zone bleue », sera instituée sur le parking du centre commercial Plein-Ciel.
210. Du 11 au 22 août 2014 inclus, la circulation sera interdite de 7h30 à 17h00 tous les jours sauf samedi et dimanche : rue J. Goujon et allée J.B. Carpeaux.
211. Le domaine public sera exceptionnellement sonorisé le 30 juillet de 20h00 à 22h00, dans le cadre de l'opération « Le Mée Plage ».
212. Du 1^{er} au 3 août 2014, le pétitionnaire est autorisé à faire stationner une benne sur le trottoir, avenue des Charmettes.
213. La société ORANGE est autorisée à occuper le domaine public routier de la ville, pour l'exploitation de son réseau de télécommunication (2ème tranche), tel que figuré au plan annexé au présent arrêté.
214. Le permis de construire n° PC 077 285 11 0015, est **ANNULE**.
215. /
216. Du 25 août au 8 septembre 2014 inclus, en fonction de l'avancement du chantier, la société SOBECA est autorisée à intervenir sur trottoir, avenue M. Dauvergne.

Août 2014

217. Du 11 au 15 août 2014 inclus, la circulation sera interdite, sur l'avenue de l'Europe.
218. Autorisation à la sté Boyer de mettre en service un appareil de levage, au 145 route de Boissise
219. Organisation de « La grande braderie de la rentrée » d 31 août 2014.
220. Du 8 au 14 août 2014 inclus, l'entreprise STRADANOVA est autorisée à intervenir sur demi-chaussée avenue du Vercors.
221. Du 27 août au 16 septembre 2014 inclus la société **CJL canalisations** est autorisée à intervenir sur le domaine public au droit du n° 16, quai des Tilleuls.
222. Incorporation de parcelles cadastrées section BV N° 276, 277, 279, 280 et 294 dans le domaine communal.
223. Incorporation de parcelles cadastrées section BM N° 824 dans le domaine communal.
224. Incorporation de parcelles cadastrées section Bi n°38, 44 et 47 dans le domaine communal.
225. Incorporation de parcelles cadastrées section BX N° 57 dans le domaine communal.
226. Du 13 au 22 aout 2014 inclus, l'entreprise STRADANOVA est autorisée à occuper le domaine public, avenue M. Dauvergne.
227. Il est instauré avenue de la Résistance une « zone 30 » telle que définie à l'article R110-2 du Code de la Route. L'aménagement de plateaux surélevés sera effectué.
228. Du 25 au 29 août 2014 inclus, la Sté TPAE sera autorisée à intervenir sur le domaine public quai des Tilleuls
229. Le permis de construire n° PC 077 285 13 0024, est **TRANSFÉRÉ**.
230. Le projet DP 077 285 14 0030, objet de la déclaration préalable est **ACCEPTÉ**.
Le permis de construire n° PC 077 285 14 0006, est **ACCORDE**.

Septembre 2014

232. Du 2 au 10 septembre 2014 inclus, La sté ISTPSE est autorisée à occuper le domaine public, allée de la gare.
233. Du 30 septembre au 31 décembre, la sté BOYER est autorisée à occuper le domaine public, parc de la Métairie route de Boissise.

234. Depuis le 19 mai 2014 la voie dite N°1 est ouverte à la circulation des véhicules dans les deux sens de circulation.
235. Le 10 septembre 2014 de 8h00 à 17h00, l'entreprise LELARGE est autorisé à intervenir sur les espaces verts, avenue Jean Monnet.
236. Du 16 au 18 septembre 2014, la sté ERDF est autorisée à intervenir sur les places de stationnement rue du pré Rigot.
238. Du 30 septembre au 31 décembre, la sté EIFFAGE ÉNERGIE est autorisée à occuper le domaine public, au droit du n° 115 rue du Parc.
239. Le permis de construire n° PC 077 285 14 0008, est **ACCORDE**.
240. Le projet DP 077 285 14 0031, objet de la déclaration préalable est **ACCEPTÉ**.
241. Le projet DP 077 285 14 0032, objet de la déclaration préalable est **ACCEPTÉ**.
242. Les travaux relatifs à la pose d'enseignes publicitaires rue Colbert, et enregistrés par la mairie sous le n°AP 077 285 14 0003, sont autorisés.
243. Les travaux décrits dans la demande d'autorisation, et enregistrés par la mairie sous le n°AT 077 285 14 0001, peuvent être entrepris.
244. Les travaux décrits dans la demande d'autorisation, et enregistrés par la mairie sous le n°AT 077 285 14 0002, peuvent être entrepris.
245. Les travaux décrits dans la demande d'autorisation, et enregistrés par la mairie sous le n°AT 077 285 14 0007, peuvent être entrepris.
246. Du 15 au 19 septembre 2014 inclus, la circulation sera interdite de 7h30 à 17h00 tous les jours rue de la Plaine.
247. À partir du 15 juillet 2014 et ce, pendant toute la durée des travaux, la sté SA FONTAINE, est autorisée à installer un appareil de levage sur le chantier quai Etienne Lallia.
248. Du 18 septembre au 3 octobre 2014 inclus, la sté TERCA est autorisée à occuper le domaine public, avenue des Charmettes.
249. Du 17 septembre au 31 octobre 2014 inclus, le stationnement sera interdit et réservé aux bus sur la partie du parking face au gymnase Rousselle.
250. Autorise la main levée sur les montants payés à la Sté Roussel Paysage.
251. Du 22 septembre au 31 octobre 2014 inclus, la sté COPRED est autorisée à occuper le domaine public au droit du n°115, rue du Parc.
252. Les travaux décrits dans la demande d'autorisation, et enregistrés par la mairie sous le n°AT 077 285 14 0005, peuvent être entrepris.
253. Le Centre Social est autorisé à ouvrir au public, sous réserve du respect des prescriptions émises par le SDIS de Seine et Marne.
254. Du 23 septembre au 24 octobre 2014 inclus, la sté TPSM est autorisée à intervenir sur trottoir au droit du n° 207 rue de la Plaine.
255. Du 23 au 24 septembre 2014, l'entreprise TRANSPORT HIBLE est autorisée à intervenir sur des places de stationnement face au n° 163 rue de l'Église.
256. Du 11 au 12 octobre 2014 inclus, le pétitionnaire est autorisé à occuper le domaine public sur les 2 premières places de stationnement au droit du n°289 avenue de la Libération.
257. Le 30 septembre 2014 de 7h00 à minuit, le stationnement sera interdit et réservé à l'organisation du Forum de la Santé sur les places de la 1ère zone de parking du MAS.
258. Le domaine public sera sonorisé le 30 septembre 2014 de 13h30 à 18h00 dans le cadre du Forum de la Santé.
259. Du 1^{er} octobre à partir de 19h00 au 2 octobre 2014 à 6h00, la circulation sera interdite avenue de la Résistance.
260. Le permis de construire n° PC 077 285 14 0004, est **ACCORDE**.
261. /
262. Le MEE-SPORTS GRS est autorisé à implanter un débit de boissons 1ère catégorie le 18/10/1014 de 11h à 20h.
263. Du 1^{er} octobre à partir de 19h00 au 2 octobre 2014 à 6h00, la circulation sera interdite sur les places longeant la voie ferrée sur le parking rue de la Noue.
264. Le projet DP 077 285 14 0033, objet de la déclaration préalable est **ACCEPTÉ**.
Du 9 au 10 octobre 2014 inclus, la Sté E.I.C.F-116 est autorisé à occuper le domaine public dans les espaces verts face au Dojo, allée de Bréviande.